

Osny, le 18 janvier 2012

L'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de
l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les Principaux de
collèges

Objet : Rénovation du Brevet Informatique et Internet (B2i) Ecole et collègue

Inspecteur d'Académie Adjoint

Affaire suivie par
Dominique POGGIOLI
Téléphone :
01.30.75.57 04
Fax :
01.30.73.94.61

Mél : Ce.ia95.iaa@ac-versailles.fr

Correspondants départementaux
1^{er} Degré
Mme OYARZABAL-CAFFIAUX
Tél.01 39 86 59 49
ce.0951240g@ac-versailles.fr

2nd Degré
M. DETREE
Tél. 01 72 58 10 58
Francois.detree@ac-versailles.fr

M. AUBERON
Tél. 01 30 11 81 80
Max.auberon@ac-versailles.fr

Conformément à la note du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le B2i est rénové pour tenir compte de l'évolution des usages induits par les réseaux sociaux et les outils nomades. Cependant, les domaines et items du B2i restent inchangés.

1. Adaptation à l'évolution des usages numériques.

La rénovation des référentiels de compétences permet de mieux préparer les élèves à **un usage responsable** des technologies de communication.

Vous trouverez ces nouveaux référentiels sur le site Eduscol :

http://media.eduscol.education.fr/file/Certification_B2i/20/0/Referentiel_B2i_ecole_decembre_2011_201200.pdf

http://media.eduscol.education.fr/file/Certification_B2i/19/8/Referentiel_B2i_collège_decembre_2011_201198.pdf

A l'école, l'évolution principale porte sur le domaine « *s'informer, se documenter* » introduisant les techniques nécessaires à une utilisation efficace et raisonnée d'internet. Le regard de l'élève porté sur les informations ainsi obtenues devra être plus attentif, allant de pair avec une attitude responsable dans l'échange de documents.

Au collège, le domaine « *adopter une attitude responsable* » est également renforcé, l'accent étant mis aussi sur le domaine « *communiquer, échanger* ». Ces deux domaines seront seuls approfondis au lycée.

Dans ce cadre, je vous informe que la direction générale de l'enseignement scolaire a ouvert un espace eduscol, « Internet responsable », point d'entrée unique vers des ressources destinées à favoriser la maîtrise et les usages responsables des réseaux et des services numériques.

« Internet responsable » met ces ressources à disposition des équipes éducatives pour accompagner les élèves dans leur appropriation des technologies de l'information et de la communication. Il traite des enjeux liés en particulier à la communication sur internet, à la protection des données personnelles et de la vie privée, à la production et à l'utilisation des œuvres de l'esprit.

Il propose trois catégories de documents :

- des textes de référence et des guides,
- des supports de sensibilisation et de réflexion (cas d'études, fiches d'activités),
- des scénarios pédagogiques.

Ci-dessous, le lien vers la présentation complète du portail :

<http://eduscol.education.fr/cid58727/internet-responsable.html>

2. Intégration du B2i dans le socle commun des connaissances et de compétences

En insistant sur la réflexion, l'esprit critique, le droit à l'image, les conséquences pour soi et pour les autres, le travail des élèves aura des répercussions sur les apprentissages des compétences 6 et 7 du socle commun.

Le B2i voit sa structure interne évoluer afin d'assurer sa stricte conformité avec la compétence 4 du LPC. Le nouveau B2i est ainsi complètement intégré au socle commun.

L'obtention du B2i équivaut donc à l'acquisition de la compétence 4, l'inverse étant aussi possible.

Seules les explicitations des items ont été modifiées afin de développer les compétences liées à l'utilisation responsable d'internet.

Le suivi par les professeurs de l'acquisition des items par les élèves peut être assuré par le logiciel OBii, déployé nationalement en remplacement de GIBII. OBii permettra ainsi, par une procédure de transferts vers LPC, de renseigner les items du LPC pour la compétence 4.

Dans ce cadre je vous rappelle que :

- Cette application maintient la possibilité pour un élève de demander le renseignement des items lorsqu'il estime les avoir acquis.
- L'emploi de l'application OBii ne doit pas induire l'idée d'un seuil pour la validation de la compétence 4. En effet, le seuil de validation du B2i était de 80% des items renseignés. Hors, comme les six autres compétences du socle commun, la validation de la compétence 4 est un acte collégial effectué par l'équipe pédagogique au vu notamment de l'aptitude de l'élève à mobiliser ses acquis dans des situations complexes.
- Le B2i n'est pas travaillé et encore moins validé dans une seule discipline. Une épreuve d'évaluation commune et ponctuelle est à proscrire. En effet, tous les enseignants du collège ont vocation à renseigner les items constitutifs de la compétence 4. Les capacités, connaissances et attitudes constitutives du B2i sont développées progressivement tout au long du collège en s'appuyant sur les savoirs validés au palier 2 à la fin de l'école. Cette compétence est validée dans le cadre des activités pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales menées dans la classe mais aussi hors de la classe (ENT, Tablettes numériques, Recherche sur internet à la maison etc.).
- La validation de cette compétence au palier 3 doit prendre en compte les grilles d'évaluation que vous trouverez sur le site Eduscol :

http://media.eduscol.education.fr/file/socle_commun/18/2/socle-Grilles-de-referance-palier3_169182.pdf

Les nouveaux B2i école et collège devront être mis en œuvre au plus tard pour la rentrée 2012.

Jean-Louis Brison